

DECLARATION SNUTEFI-PE FSU CCE 06092016

Pour le SNU-PE, sorti de son congrès national en Juin 2016, l'été a été court dans sa trêve tant l'actualité de notre institution et de ses usagers a été abondante. Et comme nous l'avons déjà vécu, cette période estivale a été une nouvelle occasion pour nos dirigeants de continuer à charcuter et affaiblir les protections des salarié-es. En effet, l'été semble avoir surchauffé notre institution et les têtes de nos dirigeant-es qui ont décidé, en plein coeur de l'été, de réduire le budget de PE de 30 Millions d'euros sur la base d'arguments communiqués des plus fallacieux !

En ce qui concerne la situation des chômeurs et donc de notre charge de travail, si certains s'adonnent à parler de baisse nous ne pouvons que constater l'inverse. Avec les choix que vous avez opérés en matière d'accueil et de dématérialisation de l'inscription via le NPDE les charges de travail s'intensifient, se déshumanisent et se standardisent au détriment d'une plus grande personnalisation de nos services si largement claironnée par ces mêmes dirigeants. A ce titre, nous diffusons à tous les membres de ce CCE l'enquête publique menée par le MNCP à laquelle près de 800 personnes ont répondu. Les résultats sont sans ambiguïté : les usagers sont très majoritairement mécontents de ces nouvelles organisations estimant ne pas être pris en compte au profit d'une logique purement financière et statistique. Quant aux absurdités générées par ces choix, nous vous laissons prendre connaissance du verbatim synthétisé dans cette même enquête.

Il devient donc urgent de commencer enfin un dialogue constructif sur ces sujets afin de reconfigurer ces choix au profit des besoins de nos usagers et non des exigences budgétaires à l'œuvre.

En ce qui concerne le plan des 500.000 formations, supplémentaires suite à la volonté du gouvernement, le DG a déclaré au CCE du 28 Janvier que ce plan n'aurait aucune incidence sur les charges de travail, les conditions et l'organisation du travail. Contrairement à ce que nous exigeons, vous refusez en même temps la transparence sur le déploiement de ce plan à laquelle nous vous invitons en proposant une information-consultation sur ce dispositif. 7 mois plus tard, c'est dans la presse et en particulier dans le canard enchaîné que nous avons enfin la confirmation de la réalité opérationnelle, et organisationnelle de la mise en œuvre de ce plan dit « 500000 » Formations. Le DG aurait-il volontairement dissimulé et occulté ces réalités évidentes que nous avons, avec d'autres organisations, pointées dès le 28 Janvier 2016 ? En conséquence, et pour sortir de cette entrave avérée, nous demandons sans délai la tenue d'un CCE extraordinaire afin que les impacts de ce plan soient - tant au niveau de l'organisation du travail, du budget de PE que de la marche générale de PE - présentés et débattus conformément aux dispositions légales en vigueur. Pôle emploi ne peut continuer ainsi à se soustraire à ses obligations !

Non contents de dégrader en continu nos conditions de travail, la DG a par ailleurs choisi la période estivale pour modifier les intitulés d'emploi des près de 45000 salarié-es de notre institution. Alors que vous êtes informés depuis le mois d'Avril 2016, qu'un recours juridique est exercé contre l'application du référentiel _ en l'absence de classification nouvelle suite à la non validité jugée de l'accord du 19122014 _ par trois organisations syndicales et que le jugement sera connu le 20092016.

Alors comment qualifier ces agissements précipités de la DG de PE ? Sur ces rattachements au référentiel, quelles sont les voies de recours des agent-es de notre institution ?

Pour conclure cette déclaration, le SNUPOLE-EMPLOI appelle la DG à enfin se donner les moyens de la transparence afin qu'un dialogue social gagnant soit de mise dans notre établissement.

Le 6 septembre 2016